

UTILISATION BUDGET IDEx

RECHERCHE

01 - L'ENGAGEMENT AU PORTEUR

Selon le projet (recherche ou formation) l'ingénieur recherche ou l'ingénieur formation rédige "l'engagement au porteur" selon le modèle fourni par l'IdEx (Annexe A). Il est ensuite transmis au porteur de projet pour vérification et signature.

Annexe A : L'Engagement au porteur

02 - OUVERTURE DE L'ENVELOPPE

L'engagement au porteur signé est envoyé à l'IdEx, donnant une indication de la ventilation du budget et du délai imparti pour consommer les crédits alloués.

03 - OCTROI DES DROITS AU PORTEUR

L'IdEx attribue les droits d'utilisation du budget aux personnes mentionnées dans « l'engagement au porteur », généralement le porteur du projet et le gestionnaire du laboratoire.

CONSOMMATION DU BUDGET



Le budget, utilisable par le porteur du projet ou le gestionnaire du laboratoire, peut couvrir les frais de fonctionnement, d'investissement et les gratifications de stage, mais ne peut en aucun cas servir à financer des ressources humaines.

